



organ für akkreditierung und qualitätssicherung
der schweizerischen hochschulen

Examens sommaires de la qualité selon la LAU

Informations complémentaires pour l'auto-évaluation

Introduction

Le rapport d'auto-évaluation devrait fournir toutes les informations relatives au point 3.2 des «Instructions de l'OAQ pour la réalisation d'examens sommaires de la qualité dans le cadre de la procédure de reconnaissance du droit aux subventions selon la loi fédérale sur l'aide aux universités» du 26 mai 2003. Il constitue avant tout un document descriptif portant sur les mécanismes d'assurance qualité relatifs à l'enseignement et à la recherche. A cela doit cependant s'ajouter une brève analyse des forces et des faiblesses des mécanismes susmentionnés.

1 Forme du rapport d'auto-évaluation

- Délai: le rapport doit parvenir à l'OAQ d'ici au 30 septembre 2003
- Nombre de pages: 30 pages au maximum (sans les annexes)
- Langue: le rapport doit être rédigé dans l'une des trois langues officielles ou en anglais
- Structure:
 - Couverture
 - Liste des personnes responsables de la rédaction du rapport
 - Table des matières
 - Texte rédigé (description des mécanismes et mesures d'assurance qualité)
 - Analyse des forces et des faiblesses
 - Glossaire des termes et abréviations utilisés
 - Annexes (p.ex. données statistiques, règlements éventuels, instruments d'assurance qualité, résultats d'évaluation).

2 Contenu du rapport d'auto-évaluation – Questions

Le rapport devrait donner, dans la mesure du possible, toutes les informations relatives aux questions formulées ci-dessous.

2.1 Organisation et mesures du système interne d'assurance qualité

Les fonctions relatives à l'assurance qualité sont-elles définies? (organigramme)

Quels sont les mécanismes et les mesures réguliers d'assurance qualité? (liste et brève description)

Les mécanismes d'assurance qualité permettent-ils une large participation des différents groupes concernés? Quel rôle jouent les étudiants dans les processus d'assurance qualité?

Comment la collecte des données qualitatives et quantitatives relatives à la qualité des prestations universitaires est-elle organisée?

Les résultats des processus d'assurance qualité (aux divers niveaux organisationnels de l'institution) sont-ils périodiquement analysés et synthétisés dans un rapport? Sur quelle(s) base(s) de données et comment ce rapport est-il établi?

Comment l'information concernant les mesures d'assurance qualité et les résultats des évaluations est-elle diffusée?

2.2 Intégration du système d'assurance qualité à la stratégie globale de l'institution

Comment les mécanismes d'assurance qualité sont-ils intégrés à la gestion des divers niveaux organisationnels? L'institution a-t-elle défini des objectifs relatifs aux différentes mesures d'assurance qualité?

Quel est le rôle de l'assurance qualité aux niveaux de l'enseignement et de la recherche dans la stratégie globale de l'institution?

L'efficacité des mécanismes d'assurance qualité est-elle évaluée?

2.3 Application des recommandations d'amélioration de la qualité formulées lors des évaluations internes ou externes

Les résultats des mesures internes ou externes d'assurance qualité sont-ils exploités? Dans quel but et comment? (exemples)

Existe-t-il des règlements en la matière?

3 Annexes

3.1 Résultats d'évaluations internes et externes (si disponibles)

Statistiques et rapports sommaires sur:

- les résultats des évaluations entre 2000 et 2003 (exemples facultatifs)
- d'autres données importantes concernant l'assurance qualité (p.ex. enquêtes relatives aux cursus des étudiants)

3.2 Données de base concernant l'université / l'institution universitaire et ses sous-unités

Les données actualisées concernant "les activités d'enseignement et de recherche (programmes, priorités, caractéristiques)" devraient être fournies en annexe du rapport d'auto-évaluation (cf. art. 6 al.2 et art.2 let.a des Directives relatives à la procédure de reconnaissance du droit aux subventions selon la LAU).

Il est en outre souhaité que l'institution tienne à disposition des experts les bases de données quantitatives concernant les facultés / départements ainsi que les programmes d'études (p. ex. bases de données pour le relevé de l'Office fédéral de la statistique (OFS), données statistiques internes, etc.).